

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2015

PLFR POUR 2015 - (N° 3217)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 697

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 5

ÉTAT B

Mission « Économie »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Crédits de paiement annulés
Développement des entreprises et du tourisme	0	+238 892	0	+238 892
<i>Dont titre 2</i>	0	+238 892	0	+238 892
Plan 'France Très haut débit'	0	0	0	0
Statistiques et études économiques	0	0	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0	0	0
Stratégie économique et fiscale	0	0	0	0
TOTAUX	0	+238 892	0	+238 892
SOLDE		-238 892		-238 892

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement technique procède à la minoration des crédits de la mission Économie dans le cadre de la décentralisation de la gestion des fonds européens. Les versements correspondants aux collectivités concernées relève de l'article relatif à la TICPE figurant en première partie du présent projet de loi de finances rectificative.

Prenant en compte des données nouvelles dont le Gouvernement ne disposait pas au moment du dépôt du projet de loi de finances rectificative, cet amendement a pour objet de majorer les annulations du programme « Développement des entreprises et du tourisme » à hauteur de 238 892 € au titre du T2.